

PROCÈS-VERBAL de la cent-cinquante-septième réunion de la **SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le mardi 27 août 2024 à 9 h, en visioconférence.

CONFIRMÉ LE 15 OCTOBRE 2024.

7 MAI 2024					
Membres	Présent·e	Absent·e	Membres	Présent·e	Absent·e
BENNAI, Mustapha Chargé de cours, Département d'informatique et d'ingénierie	X		LONGPRÉ, Caroline Professeure, Département des sciences infirmières		X*
BOUCHARD, Carl Professeur, Département de psychoéducation et de psychologie	X		MORIN, Pierre-Paul Professeur, Département des sciences administratives	X	
DJOUADI, Farida Chargée de cours, Département des relations industrielles	X		POSTE VACANT – Professeur·e		
GOUIAA, Raef Professeur, Département des sciences comptables	X		POSTE VACANT – Professeur·e		
LABERGE, Martin Professeur, Département des sciences sociales	X				
Personnes invitées	Présent·e	Absent·e	Personnes observatrices	Présent·e	Absent·e
AUDREDIE, Adeline Directrice du Module de droit	X		NADON, Martine Vice-doyenne des études	X	
BOUCHER, Mélanie Responsable de la maîtrise en muséologie et pratiques de arts	X				
CHÉNIER, Valérie Agente de recherche, Décanat des études	X				
FAUBERT-RAYMOND, Emilie Agente de recherche, Décanat des études	X				
LAKHSSASSI, Ahmed Professeur au Département d'informatique et d'ingénierie	X				
Présidente	Présente	Absente	Secrétaire	Présente	Absente
DEMERS, Stéphanie Doyenne des études	X		COUSINEAU, Geneviève Agente de recherche, Décanat des études	X	

*Absence motivée

La présidente de la sous-commission des études et doyenne des études, madame Stéphanie Demers, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 03.

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2. Procès-verbal :
 - 2.1 Cent-cinquante-sixième réunion (7 et 8 mai 2024)
 - 2.1.1 Adoption
 - 2.1.2 Affaires en découlant
3. Projet de création d'un certificat en droit général
4. Dossier d'évaluation périodique du programme de baccalauréat en génie informatique (7643)
5. Projet de modification de la maîtrise en muséologie et pratiques des arts (1833, 1834, 1961, 1962)
6. Période d'information et questions
7. Prochaine réunion (10 septembre 2024)
8. Clôture de la séance

2. Procès-verbal

2.1 Cent-cinquante-sixième réunion (7 et 8 mai 2024)

2.1.1 Adoption

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la cent-cinquante-sixième réunion (7 et 8 mai 2024), et ce, sans modification.

2.1.2 Affaires en découlant

La doyenne des études informe les membres de la sous-commission des études du cheminement des derniers projets :

- Le 17 juin, le conseil d'administration a approuvé l'ouverture des admissions des nouveaux programmes suivants à compter de l'automne 2025 :
 - Programme court de deuxième cycle sur l'infertilité et la procréation assistée;
 - Programme court de deuxième cycle spécialisé en protection de la jeunesse;
 - DESS en travail social.

La doyenne souligne que la ministre Déry a été interrogée par La Presse concernant les débouchés pour les personnes détenant un baccalauréat en psychologie et elle a nommé les programmes de l'UQO.

- Le projet de modification de la maîtrise et du DESS en relations industrielles et en ressources humaines a aussi été approuvé par les instances en juin. La modification sera mise en œuvre pour le trimestre d'automne 2025.
- La commission des études a approuvé la mise à jour du calendrier des évaluations périodiques des programmes lors de sa réunion du 6 juin.

3. Projet de création d'un certificat en droit général

La doyenne des études invite madame Adeline Audrerie, directrice du Module de droit, et madame Valérie Chénier, agente de recherche au Décanat des études, à présenter le projet.

Madame Audrerie mentionne d'entrée de jeu que le certificat en droit général a été développé en complémentarité avec le baccalauréat en droit, lequel a accueilli sa première cohorte à l'automne 2023. Elle enchaîne avec une mise en contexte du projet et fait état de la pertinence du programme : l'omniprésence du droit dans notre société, l'évolution rapide et continue des règles qui structurent notre société, les nombreux emplois concernés par l'application du droit, l'opportunité pour l'Université du Québec en Outaouais. Elle explique que le certificat se distingue du baccalauréat en droit et d'autres certificats spécialisés par son caractère général. Elle ajoute que le certificat sera offert à temps complet et à temps partiel afin de permettre de la flexibilité et un accès aux études aux personnes qui cherchent à concilier la vie professionnelle, la vie familiale et les études.

Madame Audrerie présente le programme comme une formation courte qui s'adresse à des non-juristes, une introduction complète au droit et à son fonctionnement et une formation qui permet de développer des compétences de base pour comprendre et appliquer le droit dans différents domaines. Elle explique que le public cible est très large : les personnes qui étudient ou travaillent dans des domaines complémentaires, les personnes qui cherchent à développer des compétences juridiques et les personnes qui désirent de la flexibilité pour démarrer leurs études de droit et espèrent intégrer ensuite le baccalauréat en droit de l'UQO. Madame Audrerie présente ensuite les caractères distinctifs du programme, soit son approche pédagogique par programme et par compétences, ses principes fondateurs d'égalité, accès à la justice et au droit, prévention et règlement des différends ainsi que son accessibilité et sa flexibilité.

Elle poursuit avec le profil de sortie et les compétences qui seront développées par les personnes étudiantes, les conditions d'admission et le contingentement. Elle présente ensuite la structure du programme – 18 crédits obligatoires et 12 crédits optionnels – et les cheminements types à temps complet et à temps partiel. Elle termine sa présentation en mentionnant les ressources humaines, matérielles et documentaires disponibles et nécessaires à l'offre du programme. Madame Audrerie mentionne notamment que l'embauche d'une ressource professorale supplémentaire devrait être envisagée.

Un sous-commissaire se demande pourquoi les cours du certificat sont distincts des cours du baccalauréat et s'il y a une passerelle de prévue entre les deux programmes. Madame Audrerie répond que les compétences visées dans les cours du certificat ne sont pas les mêmes, qu'elles sont adaptées à des non-juristes. Elle ajoute qu'il y a aussi le souhait de conserver un effet de cohorte et d'offrir un programme flexible : les cours du baccalauréat sont offerts uniquement en présentiel, le jour. Elle confirme qu'il y a un projet de passerelle qui se dessine et que les personnes diplômées du certificat pourront se faire reconnaître des cours du baccalauréat si elles répondent aux conditions.

En réponse à la question d'un autre sous-commissaire, madame Audrerie dit que la moyenne de 2,3 sur 4,3 exigée pour l'admission sur la base des études universitaires est comparable à la moyenne exigée dans les autres certificats en droit et qu'elle permet une plus grande accessibilité aux études en droit. Un sous-commissaire se demande s'il y a une crainte d'entrer en compétition avec le certificat en droit de l'entreprise et du travail, même s'il est plus spécialisé. Madame Audrerie répond qu'il y a un fort intérêt pour une formation d'introduction au droit et que le Module de droit a reçu beaucoup de questions à cet effet. Elle ajoute qu'il y a des discussions en cours pour collaborer avec le Département des sciences administratives. En réponse à une dernière question, madame Audrerie dit que l'intérêt des membres du corps professoral de l'UQO pour le programme n'a pas été vérifié, mais que plusieurs personnes étudiantes ont été sondées.

Les membres de la sous-commission des études remercient madame Audrerie pour son excellent travail et sa présentation.

Lors des délibérations, un sous-commissaire soulève son inquiétude par rapport aux ressources enseignantes du Département de droit. La doyenne des études répond qu'il n'y

a pas d'inquiétude à avoir pour l'instant : des personnes chargées de cours offrent aussi des cours, nous en sommes à la deuxième cohorte seulement au baccalauréat à l'automne 2024 et il n'y a pas encore de programmes de cycles supérieurs offerts en droit. Elle précise que l'embauche d'une ressource professorale supplémentaire mentionnée dans le projet de programme est une proposition, mais que cela ne deviendra pas une condition si les membres de la sous-commission des études adoptent un avis favorable au projet.

Certains membres s'inquiètent du fait qu'il y ait des cours doublons entre le certificat et le baccalauréat. Madame Chénier précise que si certains cours portent le même titre, leurs objectifs et leurs contenus sont différents. Afin d'éviter la confusion et de démontrer la progression des compétences entre les cours du certificat et les cours du baccalauréat, il est convenu de modifier les titres des cours du certificat concernés, par exemple en ajoutant « général » au terme « droit ».

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres de la sous-commission des études sont unanimes à donner un avis favorable à la commission des études concernant le projet de création d'un certificat en droit général (résolution 157-SCE-357).

4. Dossier d'évaluation périodique du programme de baccalauréat en génie informatique (7643)

Monsieur Mustapha Bennai se déclare en conflit d'intérêts à l'égard de ce point et quitte la séance.

La doyenne des études invite monsieur Ahmed Lakhssassi, professeur au Département d'informatique et d'ingénierie, et madame Emilie Faubert-Raymond, agente de recherche au Décanat des études, à présenter le dossier.

Monsieur Lakhssassi commence par faire une brève présentation du programme : ses principales caractéristiques, ses objectifs et sa structure. Il résume ensuite le processus d'évaluation :

- Début des travaux au trimestre d'hiver 2022;
- Visite des experts le 8 décembre 2023;
- Visite du BCAPG en janvier 2024;
- Réception de la lettre de décision du BCAPG en juin 2024 (programme agréé pour une durée de trois (3) ans, jusqu'au 30 juin 2027);
- Rapport final en août 2024.

Il présente ensuite les forces et les faiblesses du programme qui ont été soulevées lors de l'évaluation :

Forces :

- Un corps professoral et des personnes chargées de cours compétents et très appréciés des personnes étudiantes.
- Des installations suffisantes et adaptées pour l'enseignement et pour la tenue de laboratoires spécialisés en génie informatique.
- Un soutien technique de laboratoire adéquat et offert par des professionnels dédiés à cette tâche.
- Un climat d'enseignement convivial permettant un encadrement rapproché, et favorisé par des cohortes avec un petit nombre de personnes étudiantes.
- Les frais de scolarité réduits par rapport à ceux des universités en Ontario; nous trouvons que cet aspect combiné aux possibles bourses offertes par le gouvernement du Québec est plus une opportunité qu'une force.

Faiblesses :

- Une perception ambiguë ou imprécise de la « couleur » ou de l'orientation du programme par les personnes étudiantes; cette ambiguïté peut entraîner une insatisfaction ou une déception de la part de certaines personnes étudiantes et

conduire à des abandons. Dans certains cas, ces abandons signifient un changement de programme dans la même université, mais pas toujours.

- Un manque apparent de lien entre la théorie enseignée, la pratique réalisée en laboratoire et les connaissances requises en milieu industriel. Ceci semble attribuable en partie à un certain cloisonnement et un manque de communication entre personnes enseignantes et responsables de laboratoires.

Monsieur Lakhssassi conclut en présentant les recommandations qui ont été formulées à la lumière du rapport d'autoévaluation et de l'avis de l'expertise externe :

1. Revoir, avec l'aide de la DCR, la promotion des programmes.
2. Revoir les conditions d'admission incluant la formation préparatoire.
3. Améliorer la structure et le contenu du programme tout en misant sur les forces et les expertises développées.
4. Identifier et définir des moyens pour faciliter et réorganiser les placements dans les stages, et construire des canaux de communication efficaces entre personnes étudiantes, employeurs et l'UQO.
5. Revoir la structure du programme.
6. Poursuivre les réflexions et les actions institutionnelles.
7. Revoir le processus d'amélioration continue en place.
8. Bien que le roulement de personnel de soutien et administratif soit hors de contrôle du comité, un dialogue avec le personnel et les services concernés (RH, DGA, etc.) sera entrepris pour évaluer en quoi consiste la surcharge de travail causée par l'augmentation des effectifs étudiants, dont les personnes étudiantes internationales, et comment elle peut être amoindrie.
9. Améliorer continuellement l'implantation de la culture de sécurité dans les laboratoires en impliquant les instances concernées (département, Comité de santé et sécurité, consultant externe, STB, etc.).
10. Dans le cas où la direction départementale n'est pas titulaire d'un permis d'exercice de génie au Canada, le recours à la nomination d'un directeur adjoint ingénieur est recommandé. Cette mesure a été déjà appliquée dans le passé dans le but de se conformer à la norme BCAPG 3.5.3 - Leadership.
11. Sensibiliser les personnes enseignantes.

Un sous-commissaire aimerait connaître la popularité des programmes semblables dans les autres universités et se demande s'il y a aussi une tendance à la baisse dans les inscriptions dans ces autres universités. Monsieur Lakhssassi répond que le programme en génie informatique est relativement jeune. Madame Faubert-Raymond affirme que le génie informatique attire une bonne part des personnes étudiantes en génie et que des données comparatives se trouvent dans le rapport d'évaluation. La doyenne des études croit que l'ajout des bourses perspectives pour les programmes en génie aura un effet positif sur le recrutement et qu'il est difficile de se comparer avec les grosses universités. Elle ajoute que le développement de passerelles avec le collégial permettra d'augmenter le bassin de recrutement. Monsieur Lakhssassi souligne que le domaine est en constante évolution et que nous nous efforçons d'améliorer notre programme en ce sens.

Un autre sous-commissaire remarque le haut taux d'attrition du programme, incluant des changements de programme, et se demande ce qui peut être fait pour ne pas perdre ces personnes étudiantes. Monsieur Lakhssassi répond que, par exemple, une capsule vidéo sera réalisée pour bien expliquer le programme et sa distinction avec le baccalauréat en informatique. La doyenne des études ajoute que nos liens avec les cégeps de proximité ont été resserrés dans les deux dernières années et que nous y sommes plus présents avec des personnes étudiantes ambassadrices et des professeur·es pour présenter le programme. Le sous-commissaire se demande si le faible effectif étudiant affecte le cheminement étudiant. Monsieur Lakhssassi que les cours en groupe peuvent être maintenus grâce à une subvention. Il précise que 75 % des cours du programme sont des laboratoires et qu'il y a un maximum de 15 personnes étudiantes dans les laboratoires.

Les membres de la sous-commission des études remercient monsieur Lakhssassi pour son excellent travail et sa présentation.

À la suite d'une question concernant le rôle des sous-commissaires par rapport à l'évaluation d'un dossier d'évaluation périodique de programme, un membre partage son expérience à titre d'exemple et la secrétaire de la sous-commission des études explique le mandat et les attentes dans ce type de dossier.

Lors des délibérations, une sous-commissaire demande si le jumelage des titres génie informatique et génie électrique ne pourrait pas lever certaines ambiguïtés. La doyenne des études répond que les titres des programmes sont uniformes à travers le Québec et qu'ils sont validés par le BCAPG. En réponse à une question sur les attentes du BCAPG concernant l'adhésion à l'Ordre des ingénieurs de la direction des programmes en génie, la doyenne des études explique que des mécanismes doivent être mis en place pour rassurer le BCAPG sur le leadership au niveau du département : la direction de département est élue par l'assemblée professorale et on ne peut imposer une personne d'un secteur particulier. Un sous-commissaire réitère son inquiétude face au faible effectif étudiant et à la migration vers le baccalauréat en informatique. La doyenne des études explique que plusieurs stratégies sont envisagées pour rehausser l'effectif étudiant, comme la révision de la structure d'accueil pour mieux s'arrimer avec les programmes collégiaux. Madame Faubert-Raymond ajoute qu'il faudra aussi travailler sur l'encadrement des stages pour éviter les abandons en lien avec les stages.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres de la sous-commission des études sont unanimes à donner un avis favorable à la commission des études concernant le dossier d'évaluation périodique du programme de baccalauréat en génie informatique (résolution 157-SCE-358).

Monsieur Mustapha Bennai rejoint la séance.

5. Projet de modification de la maîtrise en muséologie et pratiques des arts (1833, 1834, 1961, 1962)

La doyenne des études invite madame Mélanie Boucher, responsable de la maîtrise en muséologie et pratiques de arts, et madame Geneviève Cousineau, agente de recherche au Décanat des études, à présenter le projet.

Madame Bouche commence par faire une mise en contexte du projet : il s'agit d'un projet qui donne suite aux dix (10) recommandations du rapport d'évaluation du programme, lequel a été adopté par la commission des études le 18 janvier 2024. Elle résume ensuite le processus de modification et nomme les personnes et services qui ont été consultés et mobilisés. Elle présente ensuite les principales recommandations et les modifications qui sont proposées afin d'y répondre :

- Révision des plans de formation en fonction des concentrations et des profils :
 - Passage de 2 concentrations (muséologie/pratiques des arts) avec 2 profils chacune (avec mémoire/sans mémoire) à 3 concentrations avec un tronc commun;
 - Refonte du profil professionnel;
 - Révision des objectifs;
- Révision des cheminements afin d'améliorer la progression des personnes étudiantes et de leur permettre de terminer le programme en deux ans à temps complet;
- Modification des activités :
 - Création d'un nouveau cours pour la concentration action culturelle : Interventions territoriales en milieux culturels;
 - Révision de l'ensemble des descriptifs de cours, notamment pour y intégrer des compétences pratiques, des compétences en communication orale et des approches collaboratives et participatives;
 - Offre de 4 séminaires interdisciplinaires (2 avant);
 - Deux séminaires offerts conjointement avec le programme court de 3e cycle en théories et pratiques de l'exposition (ouverture automne 2025);
- Modification des conditions d'admission pour favoriser l'accès au programme;

- Mise en place de mesures pour favoriser l'accès à un corps enseignant diversifié;
- Adoption et application d'un plan de communication et de recrutement.

Madame Boucher termine sa présentation avec d'autres initiatives à venir afin d'améliorer le programme et d'enrichir le parcours des personnes étudiantes :

- Poursuite des réflexions sur le titre du programme;
- Collaboration avec le CSIPU, notamment pour la production de matériel pédagogique;
- Refonte de site Web – maîtrise;
- Mise à jour du Guide des études de la maîtrise;
- Production d'un Guide de stage;
- Révision des modalités d'évaluation du mémoire, du mémoire-créditation et de l'essai en fonction des modifications à venir au *Règlement des études de cycles supérieurs*.

Un sous-commissaire trouve la clarification des trois concentrations intéressante et pense à reproduire l'idée du *Forum* sur deux trimestres pour accompagner la rédaction du projet de recherche dans les programmes de cycles supérieurs de son département. Une autre membre demande s'il y a une ouverture pour les personnes chargées de cours dans le programme. Madame Boucher répond qu'il y a déjà des personnes chargées de cours qui enseignent dans le programme, dont certaines depuis plusieurs années. Elle précise que cette ouverture sera maintenue.

Les membres de la sous-commission des études remercient madame Boucher pour son excellent travail et sa présentation.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres de la sous-commission des études sont unanimes à donner un avis favorable à la commission des études concernant le projet de modification de la maîtrise en muséologie et pratiques des arts (1833, 1834, 1961, 1962) (résolution 157-SCE-359).

6. Période d'information et questions

La secrétaire de la sous-commission des études mentionne que la *Politique d'évaluation périodique des programmes* est en cours de révision et que des précisions seront apportées sur le rôle des parties prenantes.

7. Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le mardi 10 septembre 2024.

8. Clôture de la séance

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de la levée de l'assemblée à 11 h 33.



Stéphanie Demers
Doyenne des études



Geneviève Cousineau
Secrétaire de la sous-commission des études